

**SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025****2025-37**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU COMITE SYNDICAL

## DU SYMEVAD

**Séance du 8 décembre 2025**

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 1 décembre deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc, M BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme WERQUIN Mildred,

Procuration :

Mme CORDONNIER Bernadette donne procuration à M BOURY Thierry

Mme VAILLANT Lucie donne procuration à M PREIN Thierry

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M SILVAIN Eric, Mme VAILLANT Lucie, Mme CORDONNIER Bernadette, M DEREUGNAUCOURT, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Genévière M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CZECH Bernard, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, M LICTEVOUT Patrick, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025****2025-37****DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Autorisation d'engagement, liquidation, et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Article L.1612-1 :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. »

**Considérant** la nécessité d'engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

**Considérant** que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants pour **le budget principal** (59800) :

**SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025**
**2025-37**

Chapitre	Crédit 2025	Autorisation 2025
20	45 000.00 €	11 250.00 €
21	2 025 720.31 €	506 430.08 €
<b>Total</b>	<b>2 070 720.31 €</b>	<b>517 680.08 €</b>

Nombre de membres en exercice	<b>26</b>
Nombre de membres présents	<b>14</b>
Dont titulaires	<b>12</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>2</b>
Procurations	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>16</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>16</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>


**Le Président**


**Christian MUSIAL**